A N N E X E I I b)

Commune de Mertert **B**

Chien susceptible d'être dangereux

R é c é p i s s é

en vertu de l'article 13(1) et (2)de la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens

Nom et prénom du détenteur du chien : . . . . . .

Rue et numéro : . . . . . .

Code postal et ville : . . . . . .

Nom du chien : . . . . . .

Race ou type du chien: . . . . . .

Sexe du chien: . . . . . .

Date de naissance du chien :. . . . . .

Robe du chien : . . . . . .

No d'identification du chien: . . . . . .

Possession d'un diplôme en cours de validité attestant la réussite à des cours de dressage — oui ☐ non ☐

Possession d'un certificat vétérinaire indiquant la date de castration (chiens prévus aux points e) à g) de l'article 10(1) de la loi du 9 mai 2008 précitée — oui ☐ non ☐

Possession d'un certificat attestant le suivi de cours de formation du détenteur du chien — oui ☐ non ☐

Décision du directeur de l'Administration des services vétérinaires en vertu de l'article 9(4) de la loi du 9 mai 2008 précitée :

Fait à . . . . . ., le . . . . . .

Signature du bourgmestre

ou de son délégué